



## CTS DU 06.10.22, UN ÉNIÈME RDV MANQUÉ...

**TROP C'EST TROP !**

Le jeudi 06 octobre s'est tenu le Comité Technique Spécial. Le chef d'établissement **est resté fidèle à son inaction quotidienne et a souhaité ouvrir l'instance par un point de situation sanitaire, la Monkey-POX, autrement la variole du singe**. Question lui est donc posée s'agissant des moyens mis en œuvre pour d'une part prévenir les contaminations des personnels et d'autre part sur les conséquences en cas de maladie déclarée. A cela, aucune réponse ne nous a été apportée hormis : De toute façon nous n'avons pas eu de cas déclarés donc pas d'inquiétude. Par cette réponse certes factuelle, nous identifions clairement une incapacité à traiter des sujets relatifs à la sécurité et à la bonne santé des personnels ainsi qu'à la prévention des risques.



**FO Justice a dénoncé le fait que ce sujet n'ait pas été traité en CHSCTS, qui d'ailleurs ne s'est pas réuni de l'année ! Le chef d'établissement se fou particulièrement des conditions de travail de ses agents et ne respecte pas la loi qui oblige l'organisation du Comité d'hygiène et de Sécurité 3 fois par an !**

**Pour votre gouverne Monsieur le Directeur, la prochaine formation des CSA intégrera pour le CP Lille-Sequedin, une formation spécialisée pour l'hygiène et la sécurité, ce qui de facto ne diminuera pas votre obligation de convocation des instances !**

Le chef d'établissement a souhaité avoir notre retour sur ce qui avait été mis en place s'agissant de la charge du surveillant acteur pour une détention sécurisée, signée par le Ministre de la justice et 4 organisations syndicales. **Nous sommes restés bouche bée face à une telle suffisance, car bien évidemment rien n'est mis en place, rien n'est discuté !** Bien obliger de l'admettre et pour rattraper son erreur il rétorqua que le groupe de travail sur le nouveau service 12h en était un point de départ et qu'il fallait attendre ses conclusions.



Pour FO Justice l'organisation de service n'a strictement rien à voir avec les principes du surveillant acteur. **Il suffit de lire et comprendre le document pour s'en rendre compte.** Et bah voilà nous y sommes, on veut faire le point sur quelque chose qui n'est pas mis en œuvre, on rétropédale, on s'enlise dans un argumentaire vicieux qui tend à dire que sans ressources rien ne sera possible et pour terminer on renvoie ça à plus tard !

Concluons donc qu'encore une fois, **le bien-être des agents on verra plus tard, ou pas du tout** car quand on considère que la notion de « mettre à l'honneur les personnels » se traduit, d'après le directeur, par une prestation de serment qui sera bientôt organisée au tribunal judiciaire. Ça en dit long sur sa capacité à comprendre les choses.... FO Justice a tenté d'expliquer au directeur qu'il ne s'agissait pas de ça mais plutôt de cérémonies conviviales pour mettre à l'honneur les agents qui reçoivent des lettres de félicitations, TOS, médaille pénitentiaire, l'UFAP citant également à juste titre les départs à la retraite.

**A cela le directeur pesta « mais vous ne pensez qu'à bouffer ».**



Tous les échanges se sont soldés par des fins de non-recevoir, par des pirouettes vicelardes, ou par des « on verra ça au prochain CTS » et notamment pour les fiches de postes qui nous étaient présentées pour modifications (BGD, UCSA, ATF, Officier parloir, Promenade B, etc.). **Entre impréparation, méconnaissance et mépris, notre cœur balance.** En tout état de cause, ce sont les personnels qui resteront sans réponses et obligés de continuer à subir un peu plus chaque jour et ce sans aucune prise en compte des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien.

**FO Justice condamne fermement la légèreté avec laquelle ces sujets ô combien importants pour les personnels sont traités par le chef d'établissement.**

**FO Justice a bien compris qu'il fallait attendre mais attendre de quoi ? Que vous preniez conscience que vous êtes chef d'établissement du CP Lille-Sequedin ? Que vous preniez conscience que vous avez des centaines d'agents qui attendent de vous que vous amélioriez leur condition de travail ? Que vous trouviez des solutions aux problèmes d'organisation et de sécurité ?**

**ATTENDRE, ILS NE FONT QUE ÇA ! ET D'AILLEURS, POUR LE PLANNING 2023, LE NOUVEAU PLANNING EN 12H ET SURTOUT LE PLANNING DES FÊTES 2022, ON ATTEND QUOI ? FO JUSTICE EXIGE QUE LE PLANNING DES FÊTES SOIT DIFFUSÉ MAXIMUM AVANT LE 15 OCTOBRE 2022 !**



SLP FO Justice SEQUEDIN  
Le 06 octobre 2022

